

AMENDEMENT ORGANIQUE - NFU44-051

COMPOST DE MATIERES VEGETALES 0-40mm

AMENDEMENT ORGANIQUE selon la Norme NFU 44-051
dénomination n°4 : Compost Vert

Nature des matières premières par ordre décroissant d'importance sur la matière sèche :	Compost obtenu à partir de végétaux issus en tout ou partie de l'entretien des jardins et espaces vert (tontes, tailles, élagages, feuilles, etc...) bruts, ayant subi un procédé de compostage caractérisé.
Transformation biologique :	Compostage par fermentation aérobie (de 4 à 6 mois)

Lot de fabrication :	SC0221 SC0321 SC0421 SC0122 SC0222	Lot de production :	SC2022_0221 SC2022_0321 SC2022_0421 SC2022_0122 SC2022_0222
Lot de commercialisation :		SC1_2022_040	

	Éléments de caractérisation		
	Paramètres	Teneurs analysées	Valeurs seuils
Paramètres agronomiques	M.S. (% sur M.B.)	62,0%	≥ 30 %
	M.O. (% sur M.B.)	30,5%	≥ 20 %
	pH	7,7	
	C / N	19	< 40
	$N_{tot} = N_{org} + N-NO_3^- + N-NH_4^+$	1,0%	< 3%
	$N_{org\ non\ uréique}$ (% sur M.B.)	1,0%	
	P ₂ O ₅ (% sur M.B.)	0,35%	< 3%
	K ₂ O (% sur M.B.)	0,90%	< 3%
Inertes (% sur MS)	Verres et métaux > 2 mm	0,00%	< 2 % +/- 0,75
	Films + PSE > 5 mm	0,02%	< 0,3 % +/- 0,065
	Autres plastiques > 5 mm	0,00%	< 0,8 % +/- 0,25
Potentiel de minéralisation du carbone	(coefficient maximal, 91 jours d'incubation)	7,9%	
Potentiel de minéralisation de l'azote	(coefficient maximal, 91 jours d'incubation)	3,3%	
Fractionnement biochimique	Fraction soluble (% sur M.B.)	14,2%	
	Hemicellulose (% sur M.B.)	0,0%	
	Cellulose (% sur M.B.)	7,8%	
	Lignine et cutine (% sur M.B.)	12,1%	
Indice de stabilité biologique	Indice ISMO (en % de la MO)	83,7%	

Conseil d'utilisation :	10 à 20 tonnes de matière brute/hectare
-------------------------	---

Recommandations d'emploi :	Ne pas dépasser la dose préconisée Les doses d'apports doivent être ajustées en fonction du besoin des cultures et de la teneur en éléments fertilisants des sols. <i>Sous réserve de tenir compte des dispositions des programmes d'actions à mettre en œuvre dans les zones vulnérables afin de réduire la pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole prévus à l'article R. 211-80 du code de l'environnement au titre de la directive 91/676/CEE susvisée et des périodes d'utilisation.</i> Stocker de façon à éviter toute lixiviation du produit vers les eaux superficielles ou souterraines. Eviter tout épandage sur des sols dont le pH est inférieur à 5. Impropre à la consommation animale et humaine. Ne pas ingérer. Se laver les mains et se sécher les mains après usage.
----------------------------	---

Conditionnement :	Vrac / masse nette : consulter le(s) ticket(s) de pesée. Volume (exprimé en m ³) Conditionné en sac / volume (exprimé en litre)
-------------------	--

Mis sur le marché par :	 <u>Siège :</u> 1, route de Ruederbach 68560 HIRSINGUE Tél : 03 89 07 18 66 Fax : 03 89 07 16 89 www.agrivalor.eu <u>Contact agronomique :</u> Guy MEINRAD port. : 06 815 843 66 e-mail : guy.meinrad@agrivalor.eu
-------------------------	---

Cette fiche doit être tenue à disposition des organismes compétents en cas de contrôle.
Nous réunissons l'ensemble de nos compétences afin de délivrer un produit de qualité et dont les teneurs sont conformes aux seuils réglementaires.
Néanmoins nous recommandons à chaque utilisateur d'adapter les pratiques aux conditions locales.

AMENDEMENT ORGANIQUE - NFU44-051

COMPOST DE MATIERES VEGETALES 0-40 mm

AMENDEMENT ORGANIQUE selon la Norme NFU 44-051
dénomination n°4 : Compost Vert

Nature des matières premières par ordre décroissant d'importance sur la matière sèche :	Compost obtenu à partir de végétaux issus en tout ou partie de l'entretien des jardins et espaces vert (tontes, tailles, élagages, feuilles, etc...) bruts, ayant subi un procédé de compostage caractérisé.		
Transformation biologique	Compostage par fermentation aérobie (de 4 à 6 mois)		
Lot de fabrication :	BE_IAB_0221 BE_IAB_0321 BE_IAB_0421 BE_IAB_0122 BE_IAB_0222	Lot de production :	BE2022_BE_IAB_C40_0221 BE2022_BE_IAB_C40_0321 BE2022_BE_IAB_C40_0421 BE2022_BE_IAB_C40_0122 BE2022_BE_IAB_C40_0222
Lot de commercialisation :	BE_IAB_2022		

	Éléments de caractérisation		
	Paramètres	Teneurs analysées (sur brut)	Valeurs seuils
Paramètres agronomiques	M.S. (% sur M.B.)	59,0%	≥ 30 %
	M.O. (% sur M.B.)	28,0%	≥ 20 %
	pH	8,0	
	C / N	15	< 40
	$N_{tot} = N_{org} + N-NO_3^- + N-NH_4^+$	1,0%	< 3%
	$N_{org\ non\ uréique}$ (% sur M.B.)	1,0%	
	P ₂ O ₅ (% sur M.B.)	0,40%	< 3%
	K ₂ O (% sur M.B.)	0,95%	< 3%
Inertes (% sur MS)	Verres et métaux > 2 mm	0,04%	< 2 % +/- 0,75
	Films + PSE > 5 mm	0,00%	< 0,3 % +/- 0,065
	Autres plastiques > 5 mm	0,04%	< 0,8 % +/- 0,25
Potentiel de minéralisation du carbone	(coefficient maximal, 91 jours d'incubation)	5,20%	
Potentiel de minéralisation de l'azote	(coefficient maximal, 91 jours d'incubation)	3,30%	
Fractionnement biochimique	Fraction soluble (% sur M.B.)	7,8%	
	Hemicellulose (% sur M.B.)	0,0%	
	Cellulose (% sur M.B.)	4,0%	
	Lignine et cutine (% sur M.B.)	9,0%	
Indice de stabilité biologique	Indice ISMO (en % de la MO)	88,7%	

Conseil d'utilisation :	10 à 20 tonnes de matière brute/hectare
-------------------------	---

Recommandations d'emploi :	Ne pas dépasser la dose préconisée. Les doses d'apports doivent être ajustées en fonction du besoin des cultures et de la teneur en éléments fertilisants des sols. <i>Sous réserve de tenir compte des dispositions des programmes d'actions à mettre en œuvre dans les zones vulnérables afin de réduire la pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole prévus à l'article R. 211-80 du code de l'environnement au titre de la directive 91/676/CEE susvisée et des périodes d'utilisation. Ne pas dépasser la dose préconisée</i> Stocker de façon à éviter toute lixiviation du produit vers les eaux superficielles ou souterraines. Eviter tout épandage sur des sols dont le pH est inférieur à 5. Impropre à la consommation animale et humaine. Ne pas ingérer. Se laver les mains et se sécher les mains après usage.
----------------------------	---

Conditionnement :	Vrac / masse nette : consulter le(s) ticket(s) de pesée. Volume (exprimé en m ³) Conditionné en sac / volume (exprimé en litre)
-------------------	--

Mis sur le marché par :	 <u>Siège :</u> 1, route de Ruederbach 68560 HIRSINGUE Tél : 03 89 07 18 66 Fax : 03 89 07 16 89 www.agrivalor.eu <u>Contact agronomique :</u> Guy MEINRAD port. : 06 815 843 66 e-mail : guy.meinrad@agrivalor.eu
-------------------------	--

Cette fiche doit être tenue à disposition des organismes compétents en cas de contrôle.
Nous réunissons l'ensemble de nos compétences afin de délivrer un produit de qualité et dont les teneurs sont conformes aux seuils réglementaires.
Néanmoins nous recommandons à chaque utilisateur d'adapter les pratiques aux conditions locales.

AMENDEMENT ORGANIQUE - NFU44-051

COMPOST issu du compostage de déchets verts et alimentaires **0-40 mm**

*Amendement organique selon la Norme NFU 44-051 dénomination N°5
Compost de fermentescibles alimentaires et/ou ménagers*

Nature des matières premières par ordre décroissant d'importance sur la matière sèche :	Compost obtenu à partir de la fraction fermentescible des déchets ménagers et assimilés et des déchets alimentaires, collectée selectivement brute, et ayant subi un procédé de compostage caractérisé, avec des autres matières (déchets verts) répondant aux dénominations de la présente norme.		
Transformation biologique	Compostage par fermentation aérobie		
Lot de fabrication :	BE_CDV_0221 BE_CDV_0321 BE_CDV_0421 BE_CDV_0122 BE_CDV_0222	Lot de production :	BE2022_BE_CDV_0221 BE2022_BE_CDV_0321 BE2022_BE_CDV_0421 BE2022_BE_CDV_0122 BE2022_BE_CDV_0222
Lot de commercialisation :	BE_CDV_2022		

	Eléments de caractérisation		
	Paramètres	Teneurs analysées (sur brut)	Valeurs seuils
Paramètres agronomiques	M.S. (% sur M.B.)	63,0%	≥ 30 %
	M.O. (% sur M.B.)	29,0%	≥ 20 %
	pH	8,0	
	C / N	10,0	< 40
	$N_{tot} = N_{org} + N-NO_3^- + N-NH_4^+$	1,6%	< 3%
	N_{org} non uréique (% sur M.B.)	1,4%	
	P ₂ O ₅ (% sur M.B.)	0,7%	< 3%
	K ₂ O (% sur M.B.)	0,9%	< 3%
Inertes (% sur MS)	Verres et métaux > 2 mm	0,9%	< 2 % +/- 0,75
	Films + PSE > 5 mm	0,0%	< 0,3 % +/- 0,065
	Autres plastiques > 5 mm	0,0%	< 0,8 % +/- 0,25
Potentiel de minéralisation du carbone	(coefficient maximal, 91 jours d'incubation)	16,5%	
Potentiel de minéralisation de l'azote	(coefficient maximal, 91 jours d'incubation)	22,7%	
Fractionnement biochimique	Fraction soluble (% sur M.B.)	8,3%	
	Hemicellulose (% sur M.B.)	0,1%	
	Cellulose (% sur M.B.)	3,4%	
	Lignine et cutine (% sur M.B.)	8,0%	
Indice de stabilité biologique	Indice ISMO (en % de la MO)	85,6%	

Conseil d'utilisation :	10 à 20 tonnes de matière brute/hectare
-------------------------	---

Recommandations d'emploi :	Ne pas dépasser la dose préconisée Les doses d'apports doivent être ajustées en fonction du besoin des cultures et de la teneur en éléments fertilisants des sols. <i>Sous réserve de tenir compte des dispositions des programmes d'actions à mettre en œuvre dans les zones vulnérables afin de réduire la pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole prévus à l'article R. 211-80 du code de l'environnement au titre de la directive 91/676/CEE susvisée et des périodes d'utilisation.</i> Stocker de façon à éviter toute lixiviation du produit vers les eaux superficielles ou souterraines. Eviter tout épandage sur des sols dont le pH est inférieur à 5. Impropres à la consommation animale et humaine. Ne pas ingérer. Se laver les mains et se sécher les mains après usage.
----------------------------	--

Conditionnement :	Vrac / masse nette : consulter le(s) ticket(s) de pesée. Volume (exprimé en m ³) Conditionné en sac / volume (exprimé en litre)
-------------------	--

Mis sur le marché par :	 AGRIVALOR® BERGHEIM <u>Siège :</u> 1, route de Ruederbach 68560 HIRSINGUE Tél : 03 89 07 18 66 Fax : 03 89 07 16 89 www.agrivalor.eu <u>Contact agronomique :</u> Guy MEINRAD port. : 06 815 843 66 e-mail : guy.meinrad@agrivalor.eu
-------------------------	---

*Cette fiche doit être tenue à disposition des organismes compétents en cas de contrôle.
Nous réunissons l'ensemble de nos compétences afin de délivrer un produit de qualité et dont les teneurs sont conformes aux seuils réglementaires.
Néanmoins nous recommandons à chaque utilisateur d'adapter les pratiques aux conditions locales.*

AMENDEMENT ORGANIQUE - NFU44-051

COMPOST DE MATIERES VEGETALES 0-40 mm

AMENDEMENT ORGANIQUE selon la Norme NFU 44-051
dénomination n°4 : Compost vert

Nature des matières premières par ordre décroissant d'importance sur la matière sèche :	Compost obtenu à partir de végétaux issus en tout ou partie de l'entretien des jardins et espaces vert (tontes, tailles, élagages, feuilles, etc...) bruts, ayant subi un procédé de compostage caractérisé.
Transformation biologique :	Compostage par fermentation aérobie

Lot de fabrication :	CA0221 CA0321 CA0421 CA0122 CA0222	Lot de production :	CA2022_CA0221 CA2022_CA0321 CA2022_CA0421 CA2022_CA0122 CA2022_CA0222
Lot de commercialisation :		CA2022	

	Éléments de caractérisation		
	Paramètres	Teneurs analysées	Valeurs seuils
Paramètres agronomiques	M.S. (% sur M.B.)	65,0%	≥ 30 %
	M.O. (% sur M.B.)	38,0%	≥ 20 %
	pH	8,0	
	C / N	20	< 40
	$N_{tot} = N_{org} + N-NO_3^- + N-NH_4^+$	1,0%	< 3%
	$N_{org \text{ non uréique}}$ (% sur M.B.)	0,9%	
	P ₂ O ₅ (% sur M.B.)	0,35%	< 3%
	K ₂ O (% sur M.B.)	1,00%	< 3%
Inertes (% sur MS)	Verres et métaux > 2 mm	0,04%	< 2 % +/- 0,75
	Films + PSE > 5 mm	0,00%	< 0,3 % +/- 0,065
	Autres plastiques > 5 mm	0,00%	< 0,8 % +/- 0,25
Potentiel de minéralisation du carbone	(coefficient maximal, 91 jours d'incubation)	5,20%	
Potentiel de minéralisation de l'azote	(coefficient maximal, 91 jours d'incubation)	3,30%	
Fractionnement biochimique	Fraction soluble (% sur M.B.)	11,4%	
	Hemicellulose (% sur M.B.)	0,0%	
	Cellulose (% sur M.B.)	6,2%	
	Lignine et cutine (% sur M.B.)	8,0%	
Indice de stabilité de la Matière Organique	Indice ISMO (en % de la MO)	80,9%	

Conseil d'utilisation :	10 à 20 tonnes de matière brute/hectare
-------------------------	---

Indications spécifiques :	Ne pas dépasser la dose préconisée Les doses d'apports doivent être ajustées en fonction du besoin des cultures et de la teneur en éléments fertilisants des sols. <i>Sous réserve de tenir compte des dispositions des programmes d'actions à mettre en œuvre dans les zones vulnérables afin de réduire la pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole prévus à l'article R. 211-80 du code de l'environnement au titre de la directive 91/676/CEE susvisée et des périodes d'utilisation.</i> Stocker de façon à éviter toute lixiviation du produit vers les eaux superficielles ou souterraines. Eviter tout épandage sur des sols dont le pH est inférieur à 5. Impropre à la consommation animale et humaine. Ne pas ingérer. Se laver les mains et se sécher les mains après usage.
---------------------------	---

Conditionnement :	Vrac / masse nette : consulter le(s) ticket(s) de pesée. Volume (exprimé en m ³)
-------------------	--

Mis sur le marché par :	Valorisation de déchets végétaux et organiques  CENTRA ALSACE COMPOST Siège : 1, route de Ruederbach 68560 HIRSINGUE Tél : 03 89 07 18 66 Fax : 03 89 07 16 89 www.agrivalor.eu Contact agronomique : Guy MEINRAD port. : 06 815 843 66 e-mail : guy.meinrad@agrivalor.eu
-------------------------	--

Cette fiche doit être tenue à disposition des organismes compétents en cas de contrôle.
Nous réunissons l'ensemble de nos compétences afin de délivrer un produit de qualité et dont les teneurs sont conformes aux seuils réglementaires.
Néanmoins nous recommandons à chaque utilisateur d'adapter les pratiques aux conditions locales.

AMENDEMENT ORGANIQUE - NFU44-051

COMPOST DE MATIERES VEGETALES 0-40mm

AMENDEMENT ORGANIQUE selon la Norme NFU 44-051
dénomination n°4 : Compost vert

Nature des matières premières par ordre décroissant d'importance sur la matière sèche :	Compost obtenu à partir de végétaux issus en tout ou partie de l'entretien des jardins et espaces vert (tontes, tailles, élagages, feuilles, etc...) bruts, ayant subi un procédé de compostage caractérisé.
Transformation biologique :	Compostage par fermentation aérobie

Lot de fabrication :	WI0221 WI0321 WI0421 WI0122 WI0222	Lot de production :	WI2022_0221 WI2022_0321 WI2022_0421 WI2022_0122 WI2022_0222
----------------------	--	---------------------	---

Lot de commercialisation n° :	WI2022_040
-------------------------------	------------

	Éléments de caractérisation		
	Paramètres	Teneurs analysées	Valeurs seuils
Paramètres agronomiques	M.S. (% sur M.B.)	44,0%	≥ 30 %
	M.O. (% sur M.B.)	28,0%	≥ 20 %
	pH	7,8	
	C / N	22	< 40
	$N_{tot} = N_{org} + N-NO_3^- + N-NH_4^+$	0,7%	< 3%
	N_{org} non uréique (% sur M.B.)	0,7%	
	P ₂ O ₅ (% sur M.B.)	0,20%	< 3%
	K ₂ O (% sur M.B.)	0,45%	< 3%
Inertes (% sur MS)	Verres et métaux > 2 mm	0,38%	< 2 % +/- 0,75
	Films + PSE > 5 mm	0,01%	< 0,3 % +/- 0,065
	Autres plastiques > 5 mm	0,14%	< 0,8 % +/- 0,25
Potentiel de minéralisation du carbone	(coefficient maximal, 91 jours d'incubation)	16,5%	
Potentiel de minéralisation de l'azote	(coefficient maximal, 91 jours d'incubation)	22,7%	
Fractionnement biochimique	Fraction soluble (% sur M.B.)	17,8%	
	Hemicellulose (% sur M.B.)	2,0%	
	Cellulose (% sur M.B.)	12,4%	
	Lignine et cutine (% sur M.B.)	19,5%	
Indice de stabilité biologique	Indice ISMO (en % de la MO)	77,2%	

Conseil d'utilisation :	21 tonnes de matière brute/hectare soit 2,1 kg/m ² ou environ 1,3 l/m ²
-------------------------	--

Recommandations d'emploi :	Ne pas dépasser la dose préconisée Stocker de façon à éviter toute lixiviation du produit vers les eaux superficielles ou souterraines. Eviter tout épandage sur des sols dont le pH est inférieur à 5. Impropres à la consommation animale et humaine. Ne pas ingérer. Se laver les mains et se sécher les mains après usage.
----------------------------	--

Conditionnement :	Vrac / masse nette : consulter le(s) ticket(s) de pesée. Volume (exprimé en m ³) Conditionné en sac / volume (exprimé en litre)
-------------------	--

Mis sur le marché par :	 AGRIVALOR® WITTENHEIM Valorisation de déchets végétaux et organiques	1, route de Ruederbach 68560 HIRSINGUE Tél : 03 89 40 50 78 Fax : 03 89 07 17 89 e-mail : contact@agrivalor.eu
-------------------------	--	--

Cette fiche doit être tenue à disposition des organismes compétents en cas de contrôle.
Nous réunissons l'ensemble de nos compétences afin de délivrer un produit de qualité et dont les teneurs sont conformes aux seuils réglementaires.
Néanmoins nous recommandons à chaque utilisateur d'adapter les pratiques aux conditions locales.

AMENDEMENT ORGANIQUE - NFU44-051

COMPOST DE MATIERES VEGETALES 0-40 mm

AMENDEMENT ORGANIQUE selon la Norme NFU 44-051 dénomination n°4
Compost Vert

Nature des matières premières par ordre décroissant d'importance sur la matière sèche :	Compost obtenu à partir de végétaux provenant de l'entretien des espaces verts bruts		
Transformation biologique :	Compostage par fermentation aérobie		
Lot de fabrication :	EG0121 EG0221 EG0321 EG0421	Lot de production :	EG2022_0121 EG2022_0221 EG2022_0321 EG2022_0421
Lot de commercialisation n° :		EG2022	

	Eléments de caractérisation		
	Paramètres	Teneurs analysées	Valeurs seuils
Paramètres agronomiques	M.S. (% sur M.B.)	57,0%	≥ 30 %
	M.O. (% sur M.B.)	34,0%	≥ 20 %
	pH	7,6	
	C / N	18,2	< 40
	$N_{tot} = N_{org} + N-NO_3^- + N-NH_4^+$	1,1%	< 3%
	$N_{org\ non\ uréique}$ (% sur M.B.)	1,1%	
	P ₂ O ₅ (% sur M.B.)	0,4%	< 3%
	K ₂ O (% sur M.B.)	0,8%	< 3%
Inertes (% sur MS)	Verres et métaux > 2 mm	0,0%	< 2 % +/- 0,75
	Films + PSE > 5 mm	0,0%	< 0,3 % +/- 0,065
	Autres plastiques > 5 mm	0,2%	< 0,8 % +/- 0,25
Potentiel de minéralisation du carbone	(coefficient maximal, 91 jours d'incubation)		
Potentiel de minéralisation de l'azote	(coefficient maximal, 91 jours d'incubation)		
Fractionnement biochimique	Fraction soluble (% sur M.B.)	6,7%	
	Hemicellulose (% sur M.B.)	0,0%	
	Cellulose (% sur M.B.)	13,9%	
	Lignine et cutine (% sur M.B.)	12,5%	
Indice de stabilité biologique	Indice ISMO (en % de la MO)	68,0%	

Conseil d'utilisation :	10 à 20 tonnes de matière brute/hectare
-------------------------	---

Recommandations d'emploi :	Ne pas dépasser la dose préconisée Les doses d'apports doivent être ajustées en fonction du besoin des cultures et de la teneur en éléments fertilisants des sols. <i>Sous réserve de tenir compte des dispositions des programmes d'actions à mettre en œuvre dans les zones vulnérables afin de réduire la pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole prévus à l'article R. 211-80 du code de l'environnement au titre de la directive 91/676/CEE susvisée et des périodes d'utilisation.</i> Stocker de façon à éviter toute lixiviation du produit vers les eaux superficielles ou souterraines. Eviter tout épandage sur des sols dont le pH est inférieur à 5. Impropres à la consommation animale et humaine. Ne pas ingérer. Se laver les mains et se sécher les mains après usage.
----------------------------	--

Conditionnement :	Vrac / masse nette : consulter le(s) ticket(s) de pesée. Volume (exprimé en m ³) Conditionné en sac / volume (exprimé en litre)
-------------------	--

Mis sur le marché par :	Valorisation de déchets végétaux et organiques Siège : 1, route de Ruederbach 68560 HIRSINGUE Tél : 03 89 07 18 66 Fax : 03 89 07 16 89 www.agrivalor.eu Contact agronomique : Guy MEINRAD port. : 06 815 843 66 e-mail : guy.meinrad@agrivalor.eu 
-------------------------	--

Cette fiche doit être tenue à disposition des organismes compétents en cas de contrôle.
Nous réunissons l'ensemble de nos compétences afin de délivrer un produit de qualité et dont les teneurs sont conformes aux seuils réglementaires.
Néanmoins nous recommandons à chaque utilisateur d'adapter les pratiques aux conditions locales.